

# Commune de GAVARNIE-GEDRE

Place Julien Souillère - 65120 Gèdre – Hautes-Pyrénées

## *Compte rendu du Conseil Municipal Séance du Mardi 29 novembre 2016*

Présents : GABAIL M., BRUZAUD Ch., ROUDET J.C., MAUPEU M., CASTAGNÉ A., HAURINE N., LABIT P., SOLOME L., TRESCAZES C., FERNANDES D.

Procurations : COMBRE F. à M.MAUPEU et BRUN Y. à TRESCAZES C.

Secrétaire de séance : FERNANDES D.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Marché des assurances**

Le Maire rappelle qu'actuellement, le montant total des assurances contractées par la mairie de Gèdre, la mairie de Gavarnie et la communauté de communes s'élève à 30 618€.

Une fusion et harmonisation des trois contrats a été entreprise avec l'aide et le conseil de Monsieur REMARK, courtier en assurances.

Le marché se divise en 4 lots :

- Dommage aux biens
- Responsabilité générale
- Parc automobile
- Protection juridique

Le marché a une durée de 4 ans, au terme desquels il faudra reconsulter, car il n'y a pas de tacite reconduction. En cours de contrat, la rupture est permise, pour les deux parties, avec un préavis de 6 mois.

Les prix ne bougent pas. Pour les biens, les prix sont uniquement indexés sur l'indice FNB.

Toute nouvelle acquisition, immobilière ou automobile est automatiquement couverte. La mairie n'est pas tenue de la déclarer immédiatement à l'assureur. Elle modifie son inventaire seulement en fin d'année.

Pour la couverture du parc automobile, tout conducteur autorisé par la mairie est couvert.

Concernant les biens immobiliers, une surface de 16 300m<sup>2</sup> a été inventoriée. Une marge d'erreur de 10% est appliquée par l'assureur. Dans tous les cas, l'assureur renonce à tout recours contre la mairie pour déclaration inexacte.

Lot 1 : Dommage aux biens :

A l'unanimité le Conseil Municipal choisit la garantie de base de la SMACL avec franchise de 300€ et décide d'y ajouter les garanties optionnelles suivantes : bris de machine informatique et autres, bris de machines (machines de la patinoire et de la piscine, matériel de la station d'épuration), pertes d'exploitation (en cas de catastrophe naturelle, incendie, inondation, vandalisme, court-circuit), tout risques objets (toboggan, tableaux informatiques de l'école) et risque d'exposition. Concernant cette dernière option, la garantie ne fonctionne uniquement dans le cas où c'est la mairie qui fait la demande de l'exposition. Quand c'est l'exposant, c'est lui qui doit être assuré. A l'avenir il faudra demander à l'exposant de fournir un inventaire des pièces exposées, avec chiffrage.

Lot 2 : Responsabilité civile :

Cette garantie couvre également les bénévoles, et les élus.  
L'offre de la SMACL est votée à l'unanimité, sans franchise.

Lot 3 : Parc automobile :

Selon le rapport d'analyse de Monsieur REMARK, l'offre de la SMACL est la plus intéressante.  
Tous les véhicules de la commune de Gavarnie-Gèdre étant âgés de plus de 10 ans, il est préférable de partir sur une garantie « Tous risques » étendue aux véhicules de plus de 10 ans. Le Conseil municipal décide d'y ajouter les options suivantes : transport de matériel, bris de machine et auto-mission.

Lot 4 : Protection Juridique

Pour ce lot, l'offre de la CFDP est la plus intéressante. L'offre financière est très basse et leur expertise en matière de protection juridique est complète, selon Monsieur Remark. De plus, en comparaison avec l'offre de la SMACL, la CFDP propose une protection dans le cadre des recours contre les maîtres d'ouvrage.

Après délibération, le montant total des garanties et options s'élève à 23 040€.

Monsieur REMARK nous fera parvenir les lettres de rejet pour les candidatures non retenues. A partir de la date de retour des Accusés de Réception des lettres de rejet il faudra compter 10 jours avant de notifier le marché à la SMACL et au CFDP.

## **2. Indemnité versée au receveur municipal**

A l'unanimité le Conseil Municipal vote l'indemnité versée au receveur municipal pour un montant de 1 108€.

## **3. Demande de subvention de l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Tarbes**

A l'unanimité le Conseil Municipal vote une subvention de 150€ à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Tarbes. La subvention vise à financer les rénovations, réparations, assurances et contrôles techniques des engins exposés au Musée.

## **4. Indemnisation de la stagiaire Natura 2000**

Glawdys LALAQUE a réalisé son stage sur la mission Natura 2000 de Gavarnie-Gèdre du 25/07/2016 au 26/08/2016 et du 24/10/2016 au 10/11/2016.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de lui accorder l'indemnité de stagiaire réglementaire dont le montant est fixé à 400€ forfaitaire.

## **5. Station de ski**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote :

L'actualisation des frais de secours

La convention avec les ambulances

La convention pour le déclenchement PIDA par hélicoptère

L'acquisition d'une lance à neige

Par 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés par le Restaurant/Bar du Centre d'Accueil des Espécières, en invitant toutefois l'exploitant à revoir le prix de la bouteille de Bouscassé.

## **6. Ouverture exceptionnelle de la station de ski les 8, 9, 10 et 11 décembre**

Le maire rappelle que la station de Luz ouvrira samedi 03 et Cauteret le vendredi 02 décembre. Barège en revanche doit repousser son ouverture en raison d'un faible enneigement.

En accord avec la Direction de STEM, consultée par téléphone au cours de la séance, et par 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide d'ouvrir exceptionnellement la station pendant ces dates. La station sera fermée entre le 12 et le 17 décembre, date d'ouverture définitive.

Les conseillers insistent sur la nécessité de réaliser une bonne publicité pour accompagner cette ouverture anticipée.

Un article sera publié dès demain dans La Dépêche et dans Sud-Ouest.

## **7. Divers**

- Lecture d'une lettre adressée par Yvan Brun à l'attention du conseil, concernant la non mise en place de la Commission station de ski au sein du Conseil, la question de l'installation d'un compteur électrique pour les bureaux de l'ESF au Centre des Espécières et les gratuités accordées aux clients ESF sur les remontées mécaniques de la station de ski.

Le Maire indique, suite à la lecture de ce courrier, que les sujets concernant la station de ski ne seront pas traités par une Commission mais par le Conseil dans son intégralité, afin de garder la transparence et la collégialité nécessaires à ce dossier. Concernant les gratuités accordées aux clients de l'ESF, il a pris bonne note des remarques d'Yvan Brun et indique que la discussion est ouverte avec l'actuel Directeur afin de régulariser la situation.

- Point sur les ordures ménagères : suite à une réunion qui a eu lieu au niveau de la prochaine communauté de communes, Michel Maupeu fait un point sur le prochain départ de la compétence « ordures ménagères ». Actuellement, cette compétence coûte trop cher à la commune. Les dépenses ont été estimées à 93 655€ alors que le montant des redevances encaissées est de 14 562€ seulement. A partir du 10 janvier 2017 la nouvelle intercommunalité interviendra à la place de la commune. L'intercommunalité va récupérer la benne à ordures mais le personnel ne sera pas transféré. Ce changement sera l'occasion de mettre en place le tri sélectif, avec la distribution de containers jaunes à Gavarnie-Gèdre.

La question des encombrants et des cartons n'a pas encore été réglée.

Le personnel communal sera convoqué lundi 05 décembre pour une réunion d'information sur cette question.

- Travaux sur les paravalanches : Certaines zones du chantier sont à l'arrêt en raison de la neige. Le paravalanche du virage est le seul qui va pouvoir être terminé avant l'hiver. Une réunion de chantier a lieu sur site tous les jeudis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.